

MAISON DE VILLAGE D'ARC-WATTRIPONT

Convention d'occupation

En application des dispositions du règlement d'occupation de la Maison de Village d'ARC-WATTRIPONT approuvé par le Conseil Communal.

Pour le local : salle principale / salle de 70 personnes (1)

En date du :

Jusqu'au :

Par madame/monsieur :

Habitant à : (rue) n° :

(Code postal) (Localité)

Téléphone : **Gsm :**

E-mail :

Responsable pour : l'association / la société / la manifestation privée (1)

Dénomination :

Compte bancaire n° (sur lequel sera remboursée la caution)

Pour y organiser :

.....

Montant de la location : euros à verser minimum 1 mois avant la manifestation

(Nettoyage non inclus, voir article 17 du règlement des usagers joint à la présente convention)

Votre réservation ne sera validée qu'après versement d'une caution de 250,00 € (deux cents-cinquante) et signature du présent contrat. Celle-ci sera versée sur le compte n° **BE54-7512-0464-6697** de l'« ASBL Maison de Village d'Arc-Wattripont » **au plus tard 8 jours** après la remise de ces documents. Merci de noter en communication « **caution** » et la « **date de la manifestation** ».

Cette somme sera restituée sur le compte mentionné plus haut, au plus tard quinze jours après la remise des clés, à condition qu'aucune déprédation n'ait été constatée et après paiement des boissons et du nettoyage.

Le montant de la **location** sera également versé sur ce compte **au moins un mois** avant la manifestation. Merci de noter en communication « **location** » et la « **date de celle-ci** ».

En cas d'annulation de la réservation, la caution ne sera pas restituée.

(1) Biffer les mentions inutiles

Remarques importantes :

**La salle dispose de 200 chaises ainsi que de 30 tables (sauf en juin, juillet et août : seulement 15 tables disponibles. Merci de prévenir si du mobilier complémentaire devait être prévu à ces dates).*

**La remise des clés et l'état des lieux seront effectués, avant et après l'occupation, entre le locataire responsable et le gestionnaire de l'ASBL Maison de Village d'Arc-Wattripont..*

**La prise de possession des clés se fera à la Maison de Village, Place d'Arc, 1a le vendredi ou le samedi matin. Merci de prendre contact avec Patrick Cuvelier (0479/01.26.90).*

**Pour la remise en ordre, merci de veiller à placer les chaises par piles alternées de 13 et 12 chaises. C'est plus facile pour les compter.*

**Merci de prévoir vos essuies, votre produit vaisselle ainsi que des sacs poubelle de la commune de FRASNES-LEZ-ANVAING.*

Toutes les boissons reprises dans la liste en annexe doivent être commandées et enlevées chez

Leuze boissons – Drinks Delaunoit

Place de la Bascule

7910 Anvaing

Tél. : 069/646 779

Ouvert du lundi au vendredi de 08h00' à 12h00' et de 13h30' à 17h00'

Des boissons spéciales, non reprises dans cette liste peuvent bien sûr être introduites dans la salle (vin, bières fortes, ...).

Cette clause permet aux locataires de bénéficier des tables et des chaises du brasseur. Merci de la respecter afin que l'ASBL puisse continuer à louer ses locaux et qu'un maximum de personnes puisse en profiter.

**Le locataire s'engage à faire respecter le règlement d'occupation.*

Fait en 2 exemplaires en date duà h

Après la signature de ce document, aucune modification de date ne sera plus acceptée.

Le locataire,

Pour le Comité de Gestion de l'ASBL,